

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 mars 2023
N°030/20-03-2023

Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Publié le 
ID : 034-213401169-20230320-DELIBERATION030-DE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 25

Absent : 0

Procurations : 4

Date de convocation : 13 mars 2023

Date d'affichage : 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Joël VEZINHET, Jean-Luc MARTIN, Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ, Marie-Louise WATTELIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Pascal MILLET, Mourad DEROUICHE, Najat MOGHEL, Nicole ANSIDEI, Pascal HEYMES, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI, Régis MORVAN, François ROUMANOS.

Procurations :

Madame Katy KRETZ à Monsieur René REVOL ;

Madame Christine MAJOREL à Madame Nathalie VERDIER ;

Madame Marie-Sarha MONTAGNE à Monsieur Franck FIANDINO ;

Madame Sophie GUIRAL à Monsieur François ROUMANOS.

Absent :

Néant.

Secrétaire de séance : Madame Betty THIMON.

AFFAIRE N°9

VIE ASSOCIATIVE - Convention de mise à disposition de locaux municipaux dans le château de Grabels - autorisation de signature

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Pierre OLIVARES, Adjoint délégué à l'aménagement et à la protection du territoire, expose :

Monsieur Dans le cadre des travaux de réhabilitations et du déménagement de l'école Joseph Delteil à partir de juillet 2023, de nouveaux locaux municipaux doivent être mis à disposition afin que les activités associatives communales puissent continuer à fonctionner normalement.

Ainsi deux salles dans le château de Grabels ont été aménagées par les ser
à la disposition des associations suivantes, à titre gracieux, durant toute l
Joseph Delteil (fin prévisionnelle des travaux août 2024) :

- Les ateliers de l'art de la source ;
- La Gerbe Grabelloise.

Au terme de cette période les associations concernées réintègreront leurs locaux d'origine.

Le projet de convention est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'autoriser la mise à disposition telle que définie ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux municipaux dans le château de Grabels avec les deux associations citées ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération aux présidents des associations « Les ateliers de l'art de la source » et « La gerbe grabelloise » ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
René Revol



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr . Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet